

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie (continuum)

Faculté de médecine

Conseil universitaire du 1er mars 2022



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie forment un continuum et sont rattachés à la Faculté de médecine. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de réadaptation. Le continuum vise à former des professionnels de la santé dédiés au bien-être des individus et à la préservation de leur autonomie.

Le baccalauréat compte 96 crédits et la maîtrise en compte 48, pour un total de 144 crédits de formation. À la session d'automne 2020, 281 personnes étaient inscrites au baccalauréat et 92 à la maîtrise. Les programmes font ici l'objet d'une première évaluation périodique, le continuum baccalauréat-maîtrise ayant été implanté à la session d'automne 2008. Avant la création de ce continuum, un programme de baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) était offert. Ce programme a été évalué en 1996 (CU-96-116 et CU-96-117).

Dans le cadre du processus d'agrément, un dossier d'autoévaluation a été déposé en décembre 2018 auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes. La visite de l'équipe d'évaluation par les pairs a eu lieu du 10 au 12 juin 2019. À la suite de cette visite, l'Association canadienne des ergothérapeutes a décidé d'accorder l'agrément pour la période complète de sept ans.

Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a réalisé, durant l'hiver 2020, trois consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni durant l'automne 2020 pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat et la maîtrise en ergothérapie sont pertinents et de grande qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- Le corps professoral, son engagement et son expertise.
- Le leadership de l'équipe de direction et l'esprit de collaboration entre les membres de l'équipe professorale et les étudiants.
- La compétence et le dévouement du personnel.
- L'obtention de l'agrément par l'Association canadienne des ergothérapeutes pour une période de sept ans.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- L'approche-programme et le référentiel de compétences.
- La diversité et la variété des approches pédagogiques.
- Les profils d'études (entrepreneurial, recherche, international).
- Le développement du raisonnement clinique.
- La formation pratique et les études de cas (vignettes cliniques).
- Les stages (pertinence, nombre, organisation et équipe de gestion).
- Les activités d'accueil.
- L'encadrement du projet de fin d'études.
- L'employabilité des personnes diplômées.
- L'environnement d'apprentissage (Centre Apprentiss, Centre des ressources d'apprentissage, laboratoire d'anatomie).

RECOMMANDATIONS

- R1** Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent aux étudiantes et aux étudiants d'être davantage initiés aux enjeux liés au développement durable.
- R2** Que l'on poursuive les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs et faciliter la réalisation des stages en région.
- R3** Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du continuum comportant plusieurs sections.
- R4** Que l'on s'assure que la charge de travail est adéquatement répartie dans le cheminement du baccalauréat.
- R5** Que l'on évalue la pertinence et les effets du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on mette à jour la description officielle du baccalauréat pour y inclure les compétences développées dans le cadre du continuum.
- S2** Que l'on révise la liste des cours à option du baccalauréat et de la maîtrise en fonction de leur pertinence, en tenant compte de l'ensemble de l'offre de cours de l'Université.
- S3** Que l'on s'assure que les superviseurs de stage ont une expérience de travail minimale dans le domaine et que les critères d'évaluation sont clairs, explicites et appliqués de façon uniforme.
- S4** Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants.